

UNIVERSITE DE STRASBOURG

FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES
POLITIQUES ET DE GESTION

DROIT EXTRAPATRIMONIAL DE LA FAMILLE

LICENCE DROIT 1 - GROUPE A-F

Cours de M. Patrice HILT



Session d'avril 2019

Durée : 1h30

Dissertez sur le sujet suivant (ne rédiger ni introduction ni conclusion) :

« La communauté de vie des époux »

Document autorisé : CODE CIVIL

1^e année licence droit
Cours de G à M

DROIT DE LA FAMILLE



Durée de l'épreuve : 1 heure30.

SUJET :

Colette Duchoux vient vous consulter suite au décès de son compagnon, Edmond Dumollet, survenu le 15 janvier 2019. Colette et Edmond vivaient en concubinage depuis plusieurs années, et avaient conclu un pacte civil de solidarité le 17 juillet 2016. Le couple souhaitait avoir un enfant de longue date, et la nouvelle de la grossesse de Colette il y a quelques mois avait réjoui Edmond. Ce dernier était très impliqué dans les préparatifs de la naissance. Il accompagnait sa compagne lors du suivi médical de la grossesse, et le couple avait déjà déposé une liste de naissance. Colette a accouché le 3 février 2019 en donnant naissance à une petite fille, Françoise, qui est en pleine santé. Dans l'acte de naissance de Françoise, Colette est désignée en qualité de mère.

Vous répondrez directement aux questions suivantes, sans qu'il ne soit nécessaire de rédiger une introduction.

1°) Colette souhaiterait savoir comment établir la filiation paternelle de Françoise, Edmond n'ayant pas pris soin d'établir une reconnaissance prénatale. Vous lui exposerez toutes les solutions possibles, puis vous lui indiquerez quelle est la plus simple à mettre en œuvre dans le contexte du décès d'Edmond.

2°) Colette, après avoir suivi vos conseils, vient à nouveau vous consulter. Edmond est décédé en laissant une sœur, Denise. Cette dernière ne s'est jamais entendue avec Colette, qu'elle considère comme une femme infidèle et de peu de moralité. Pour des raisons successorales, Denise entend contester la filiation paternelle de Françoise. Vous indiquerez à Colette si la contestation de la filiation paternelle de Françoise peut être envisagée, et à quelles conditions.

3°) Colette a récemment appris qu'Edmond avait contracté un emprunt bancaire pour démarrer sa nouvelle activité professionnelle de consultant informatique. Colette souhaite savoir si, sur le fondement du pacte civil de solidarité, la banque pourrait lui demander le remboursement de cette dette. Elle aimerait également savoir si elle a des droits dans la succession d'Edmond.

1^e année licence droit
Cours de N à Z**DROIT DE LA FAMILLE**

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

SUJET : Résoudre le cas suivant :

M. A et Mme B se sont mariés en 2000. Ils ont obtenu un jugement définitif de divorce le 2 mai 2018 sur le fondement de l'article 232 al. 1^{er} du Code civil. Les formalités de mention en marge prévues par l'article 262 ont été réalisées début juin 2018. La convention de divorce prévoit le versement par M. A à Mme B d'une prestation compensatoire sous forme d'un capital payable en plusieurs versements par application de l'article 275. En janvier 2019, M. A et Mme B ont décidé par échange de lettres missives de substituer au capital prévu par la convention le versement par M. A à Mme B d'une rente mensuelle de 200 euros.

M. A et Mme B sont parents d'un enfant, Jean, né en 2003, dont l'acte de naissance indique M. A comme père et Mme B comme mère. La convention de divorce prévoit que Jean aura jusqu'à sa majorité sa résidence habituelle chez Mme B. Le 8 mai 2018, Mme B a souscrit un emprunt de 15 000 euros auprès d'une banque pour payer les frais de scolarité de Jean qu'elle a inscrit seule pour la rentrée de septembre 2018 dans un établissement privé d'enseignement.

Mme B a donné naissance à un deuxième enfant, René, le 8 mars 2019. Son acte de naissance indique M. A comme père et elle-même comme mère. Le 2 mai 2019, René a fait l'objet d'une reconnaissance devant notaire par M. C.

Mme B vient vous consulter et vous demande :

- si elle peut à nouveau demander à M. A le paiement du capital prévu par la convention de divorce
- si M. A est tenu avec elle à l'égard de la banque au remboursement du prêt de 15 000 euros destiné à payer les frais
- quelle est la filiation paternelle de René et les démarches à faire le cas échéant

Document autorisé : Code civil

Matériel autorisé : aucun

Il ne faut pas reproduire les faits du cas pratique

Il sera tenu compte de la présentation, du style et de l'orthographe

Il vous est demandé de ne pas dépasser 3 pages

1^{ère} ANNEE DE LICENCE « DROIT » - Salariés

**DROIT CIVIL
Droit de la famille**

SESSION AVRIL 2019



Document autorisé : Code civil non annoté
Durée : 1h30

Jean Pierre, 37 ans, sous curatelle simple, souhaite se marier avec Kévin, 17 ans qui le souhaite aussi. Les parents de Jean-Pierre ne sont pas opposés au principe de cette union. Du côté des parents de Kévin, les choses sont un peu plus compliquées : Son état civil, n'indique rien concernant une filiation paternelle et du côté de sa mère, Albertine, celle-ci est placée sous tutelle depuis 3 ans en raison de troubles psychiatriques assez importants.

Par ailleurs, Jules, 34 ans, ami d'enfance de la mère de Kévin, souhaite s'opposer au mariage en reconnaissant Kévin et envisage de se marier avec Albertine, mère de Kévin.

Il faut noter que Jules a signé un PACS avec Danièle il y a un an.

Jules souhaite quitter Danièle qu'il juge infidèle et parce qu'elle lui reproche incessamment de ne pas participer aux tâches ménagères ni d'y contribuer financièrement.

Qu'en pensez-vous ?